

# Charte sectorielle « CARRIERES ET BIODIVERSITE » 2016-2020

La nature partout par tous !



RÉSEAU WALLONIE NATURE



Rue Edouard Belin, 7  
B-1435 Mont-Saint-Guibert  
Tél. : 02 511 61 73  
[www.fediex.be](http://www.fediex.be)  
[info@fediex.org](mailto:info@fediex.org)



Wallonie



SPW - Service Public de Wallonie  
DGO3 « Agriculture, Ressources  
Naturelles et Environnement »  
Avenue Prince de Liège, 15  
B-5100 Jambes  
<http://environnement.wallonie.be>



PIERRES & MARBRES WALLONIE

Rue des Pieds d'Alouette, 11  
B-5100 Naninne  
Tél. : 081 22 76 64  
Fax: 081 74 57 62  
[www.pierresetmarbres.be](http://www.pierresetmarbres.be)  
[info@pierresetmarbres.be](mailto:info@pierresetmarbres.be)

## CHARTRE SECTORIELLE

### « CARRIÈRES ET BIODIVERSITÉ » 2016-2020

#### Entre

**FEDIEX scrl**, fédération des industries extractives et transformatrices de roches non combustibles, dont le siège social est établi 7 rue Edouard Belin, 1435 Mont-Saint-Guibert,

Représentée par Monsieur Jean MARBEHANT, Président et Monsieur Michel CALOZET, Administrateur Délégué,

**Pierres et Marbres de Wallonie asbl**, dont le siège est établi au 11 rue des Pieds d'Alouette, 5100 Naninne,

Représentée par Monsieur Pierre DETHIER, Président et Monsieur Francis TOURNEUR, Secrétaire Général.

#### Et

**La Région wallonne,**

Représentée par ...

Il a été convenu ce qui suit :

#### Préambule

Les carrières peuvent accueillir une grande biodiversité. Dans certains cas, des espèces de très grande valeur patrimoniale y sont observées. Cette capacité d'accueil peut s'exprimer autant pendant l'activité extractive de la carrière qu'après la clôture de l'extraction pourvu que l'enjeu biologique soit constamment pris en compte.

A ce titre, le secteur joue un rôle majeur en ce qui concerne la conservation et le développement de nombreuses **espèces protégées et de leurs habitats**. Ce constat est valable également pour de nombreux **espèces et habitats** d'intérêt

communautaire. Il existe donc un intérêt public essentiel à encourager le monde carrier à intégrer la prise en compte de la biodiversité dans l'exploitation durable des ressources naturelles locales pour répondre aux besoins des populations wallonnes et limitrophes à la Wallonie.

Une première Charte sectorielle « carrières et biodiversité » avait été conclue entre les mêmes parties le 22 mai 2012. Celle-ci se conclut le 31 décembre 2015.

Sous l'égide de cette charte, de nombreuses actions ont été mises en œuvre :

- La sensibilisation des membres de FEDIEX et Pierres et Marbres de Wallonie, notamment par la publication par le secteur d'une brochure d'information et l'organisation de divers événements ;
- La publication de bonnes pratiques. Cinq livrets correspondant aux principaux habitats d'intérêt biologique créés par les carrières ont été élaborés avec le département Agro-Bio-Tech de Gembloux (Université de Liège) et distribués aux sociétés-membres ;
- Une formation biodiversité à destination des sociétés-membres a été organisée à trois reprises (2013, 2014 et 2015). Cette formation est accueillie par le département Agro-Bio-Tech de Gembloux (Université de Liège) et intégrée dans le cadre des formations continues de l'ULG ;
- D'une manière générale, l'information en matière de biodiversité est maintenant diffusée de façon très systématique auprès des sociétés carrières via les canaux de communication habituels de FEDIEX et Pierres et Marbres de Wallonie : comités environnement, GT biodiversité, newsletter, etc. ;
- Le secteur et la direction centrale du DNF ont développé conjointement un canevas de Charte individuelle visant à faciliter la coopération entre sociétés carrières et directions extérieures du DNF. Ce canevas a été présenté lors de 7 rencontres avec les parties intéressées ;
- Enfin, FEDIEX, en partenariat avec la Région wallonne, le département Agro-Bio-Tech de Gembloux (Université de Liège), Natagora et les Parcs Naturels des Plaines de l'Escaut, a élaboré et déposé le projet LIFE+ « LIFE IN QUARRIES » visant à promouvoir la gestion dynamique de la biodiversité en carrière.

Forts du bilan très positif de cette première Charte, FEDIEX, Pierres et Marbres de Wallonie et la Région wallonne souhaitent poursuivre ce partenariat en l'inscrivant dans la continuité des actions menées depuis 2012.

## Objet

La présente charte a pour objet de favoriser le développement de la biodiversité dans les carrières.

Dans cette optique, FEDIEX, Pierres et Marbres de Wallonie et la Région wallonne conviennent ensemble des engagements repris ci-dessous.

FEDIEX, Pierres et Marbres de Wallonie et la Région wallonne s'entendent, dans un esprit de confiance réciproque et de collaboration, pour respecter leurs engagements.

Le respect mutuel des activités sera assuré grâce à un dialogue permanent entre les signataires. La présente charte se conçoit en dehors de toutes obligations légales et réglementaires.

## Engagement des parties dans le cadre de la Charte sectorielle

### Engagements du secteur : plan d'actions sectoriel

FEDIEX et Pierres et Marbres de Wallonie s'engagent dans un plan d'action sectoriel portant sur la durée de la Charte et s'inscrivant dans la continuité des actions entreprises dans le cadre de la charte sectorielle 2012 – 2015.

Ce plan d'action 2016 – 2020 est structuré en trois axes :

1. **La sensibilisation des membres des deux fédérations** notamment par :
  - a. la diffusion et l'éventuelle mise à jour de la plaquette « Carrières et biodiversité » publiée en 2012 ;
  - b. La publication d'articles dans les revues internes ;
  - c. L'organisation d'évènements (visite de sites).
2. **La diffusion de bonnes pratiques** notamment par la poursuite de la distribution des livrets de bonnes pratiques élaborés en 2014 et, si pertinent, la mise à jour et l'adaptation de ces livrets ;
3. **La formation biodiversité** :

Une formation générale de 4 journées à destination des membres du personnel des carrières a été organisée à trois reprises (2013, 2014 et 2015). L'inscription de cette démarche dans la durée passe notamment par :

  - a. L'évaluation des besoins en matière de formation ;
  - b. Le développement éventuel de modules complémentaires s'adressant aux personnes ayant déjà suivi la formation générale et/ou l'organisation de formation s'adressant à d'autres publics cibles en lien direct ou indirect avec l'activité extractive (management des carrières, bureaux d'études, administrations communales,...) ;
  - c. La création d'un réseau des Mme/M. Biodiversité de manière à permettre un échange des bonnes pratiques et une meilleure visibilité sur les actions entreprises par ces acteurs

## Engagements de la Région wallonne

La Région wallonne mettra à disposition de la fédération les résultats d'expériences pertinentes menées récemment en vue de la mise en œuvre du plan d'action du secteur.

Elle s'engage également à mettre en évidence l'engagement du secteur carrier dans sa communication et notamment :

- à l'occasion de l'approbation officielle de la présente charte
- dans le bilan annuel des actions 100% Nature, en faisant part des avancées obtenues par le secteur

La Région s'engage à suivre les guidelines définies par l'Europe en matière de gestion de la nature sans y ajouter de contraintes supplémentaires.

Dans le cas de modifications ou de nouvelles délimitations des périmètres de zones Natura 2000, sur les zones d'extraction ou à proximité, une information et une concertation seront établies au préalable avec le ou les carriers concernés.

La Région s'engage également à poursuivre avec le secteur la réflexion relative au développement des concepts de nature temporaire et de gestion dynamique de la biodiversité en carrière telle qu'initiée dans le projet LIFE IN QUARRIES.

## Comité de concertation

Un dialogue et une concertation sont organisés entre la Région et le secteur carrier au travers d'un Comité de Concertation composé de 4 représentants de FEDIEX et Pierres et Marbres de Wallonie et de 4 représentants de la DGO3. Ce comité se réunit au moins une fois par an. Cette structure de concertation se réunit dans un cadre informel sur base de la bonne volonté des signataires ou sur sollicitation de l'un d'entre eux.

Le Comité peut inviter toute personne qu'il juge utile.

Il a pour mission :

- d'assurer la bonne application de la charte
- d'assurer un rôle de médiation, à la demande d'un membre de FEDIEX, de Pierres et Marbres de Wallonie ou de la DGO3
- d'aborder tout autre point.

La DGO3, FEDIEX et Pierres et Marbres de Wallonie pourront envisager l'opportunité de créer un organe réunissant les carriers et des environnementalistes de terrain, des praticiens, pour :

- étudier les meilleures techniques ;
- communiquer sur l'intérêt que les carrières réaménagées ont pour la biodiversité ;
- aider à la création d'habitats d'intérêt ayant un maximum de valeur biologique.

## Bilan final et prolongation de la charte sectorielle

A la fin de l'année 2020, FEDIEX, Pierres et Marbres de Wallonie et la Région wallonne dresseront le bilan des cinq années écoulées en vue de déterminer ensemble les orientations d'un éventuel nouveau contenu à la charte sectorielle carrière-biodiversité.

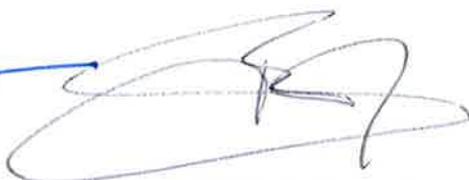
Pour FEDIEX

Pour Pierres et Marbres  
de Wallonie

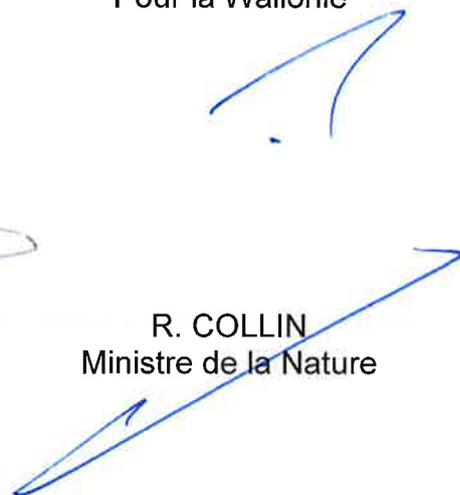
Pour la Wallonie



J. MARBEHANT  
Président



P. DETHIER  
Président



R. COLLIN  
Ministre de la Nature



M. CALOZET  
Administrateur Délégué



F. TOURNEUR  
Secrétaire Général

## **Chartes individuelles**

La charte sectorielle 2012-2015 prévoyait la possibilité, pour toute société carrière, de conclure avec le département de la Nature et des Forêts de la Région wallonne (DNF) une « charte carrière – biodiversité » individuelle.

Un canevas de charte individuelle a été élaboré conjointement par le secteur et le DNF. Ce canevas a été présenté aux directions extérieures du DNF et aux sociétés carrières.

L'objectif de cette charte est de favoriser le développement de la biodiversité dans un ou plusieurs sites particuliers, gérés par la société signataire et ce en collaboration avec la direction extérieure du DNF compétente pour le(s) site(s) concerné(s).

FEDIEX, Pierres et Marbres de Wallonie et la direction centrale du DNF s'engagent à promouvoir la logique de dialogue et de partenariat auprès des sociétés carrières et des directions extérieures du DNF.

## **Suivi annuel de la charte sectorielle**

Chaque année, FEDIEX et Pierres et Marbres de Wallonie rédigeront un rapport annuel transmis au DNF dans les deux mois suivant la date anniversaire de la charte afin de permettre à la Région wallonne de dresser le bilan des chartes biodiversité et d'en assurer la communication. Ce rapport reprendra les différentes réalisations et avancées obtenues au cours de l'année écoulée, fera le point sur l'atteinte des objectifs fixés dans le cadre de la présente charte et identifiera les priorités d'action pour l'année suivante.

## **Modification de la charte sectorielle**

La présente charte peut être modifiée à tout moment, de commun accord entre les signataires. Tout amendement est formalisé dans une annexe, signée par l'ensemble des parties.

Un des signataires peut à tout moment résilier la charte moyennant un délai de préavis raisonnable et en le justifiant.